



Falsification signature sur prêt conso

Par **pasnat**, le **14/07/2010** à **15:50**

Bonjour,

Si il n'y a pas de Falsification de signature sur prêt conso ou autre

Mais tous simplement une signature inventer

Pourquoi se retourner systématiquement contre la personne qui a fait cette signature et non pas sur les maisons de crédit qui accorde des crédits sans vérification de la signature alors qu'ils demandent des pièces justificatives comme pièce identité

Et comment une même maison de crédit peut t'elle accorder jusqu'a 6 prêt aux même emprunteur en sachant qu'il dépasse le seuil de capacité d'emprunt par rapport a son revenu

On accuse toujours les emprunteur mais il faudrait un peu ce pencher sur les maisons de crédit qui accorde trop facilement des emprunts a des personne qui ne peuvent même pas les rembourser

Qu'est ce qu l'on peut faire dans des cas comme ça merci